



Réunion du Comité Syndical

du 30 janvier 2013

CS - 1.09

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion

Le trentième jour du mois de janvier de l'année deux mil treize à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente cinq, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN
S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Gérard GUYON, Roger-Serge TOUPENCE
C.C.S.T. : MM. André HELLE, Daniel KUNTZ

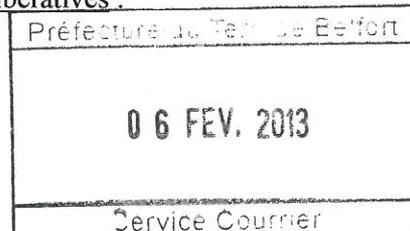
- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : M. Pierre BOUCON
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT
S.I.C.T.O.M. : NEANT
C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 13 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Jean-Claude MATHEY, Mme Françoise RAVEY
Pouvoir : Mme. RAVEY donne pouvoir à M. ROOST
S.I.C.T.O.M. : MM. Hervé GRISEY, Roger GAUGLER, Mme. Alexia LAVALLEE
Pouvoirs : Hervé GRISEY donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN
Mme. Alexia LAVALLEE donne pouvoir à M. Gérard GUYON
C.C.S.T. : M. Claude GIRARD
Pouvoir : NEANT

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Mme. Céline RAIGNEAU
S.I.C.T.O.M. : MM. Jean-Pierre SALVADOR, Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD
C.C.S.T. : MM. Jean LOCATELLI, Xavier DOMON, Cédric PERRIN



Réunion du Comité Syndical

du 30 janvier 2013

CS - 1.09

**Adhésion au service de médecine
professionnelle et préventive
du Centre de Gestion**



RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente au Comité Syndical une délibération ayant pour objet de modifier les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive, créé par le Centre de Gestion, dans les conditions fixées par délibération n° CS 3.12 du 13 juin 2012.

A l'origine, le dispositif envisagé reposait sur un coût forfaitaire par visite, estimé à 75 €. Le Centre de Gestion accompagnait la mise en œuvre du service en prenant à sa charge une partie du coût, réduisant ainsi la facture à 58 € la première année, 64 € la seconde année et 70 € la troisième. Le coût réel de 75 € ne serait ainsi assumé par les adhérents qu'à compter de 2016.

Cependant, par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a modifié cette politique tarifaire. Il a retenu ainsi, en lieu et place, une tarification basée sur un pourcentage de la masse salariale.

Le Centre de Gestion encaisserait ainsi une cotisation fixée à 0.3% de la masse salariale représentant l'assiette de cotisations au Centre de Gestion, évaluée au 31 décembre de l'année n -1 (traitements bruts indiciaires et nouvelle bonification indiciaire).

De cette manière, le Centre de Gestion propose un coût globalisé de service, intégrant tous les coûts directs et indirects. À terme, ce nouveau service prendra en effet en charge la gestion des secrétariats médicaux (comité médical et commission de réforme), compétence ouverte aux centres de gestion par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

La collectivité peut, si elle le souhaite, intégrer également les salariés de droit privé (emplois aidés et apprentis). Ces deux dernières catégories d'agents ne sont, à ce jour, pas représentées au sein de nos effectifs.

L'information est transmise au Centre de Gestion au moyen d'un état récapitulatif avant le 31 janvier de chaque année.

Ce taux de cotisation de 0.3% est garanti pour les trois prochaines années.

Les deux cabinets retenus à l'issue de l'appel d'offres lancé par le Centre de Gestion sont « Agir Ensemble Pour Notre Santé » (AEPNS) et le Service de Santé au Travail des Trois Chênes (SST).

Le coût forfaitaire de la visite médicale est de 75 €. Le Centre de Gestion est l'interlocuteur unique des cabinets médicaux : il est seul responsable de la répartition des effectifs entre les cabinets sélectionnés, encaisse les cotisations et reverse à chaque cabinet sa quote-part au titre des prestations réalisées.

Monsieur le Vice-Président ajoute que le dispositif proposé s'inscrit dans une cohérence d'ensemble et qu'il y a lieu d'en tenir compte dans la prise de décision d'adhésion.

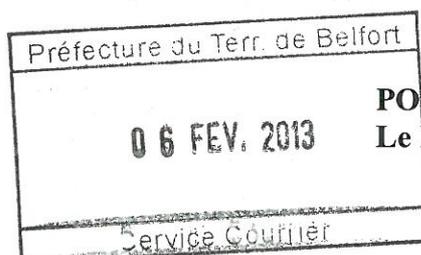
Il se traduit certes, pour le SERTRID, par une augmentation d'environ 200 € par rapport à l'exercice 2012, sans que cela soit de nature à remettre en cause la confiance accordée au Centre de Gestion pour le lancement de ce nouveau service.

Aussi, et dans ces conditions, à l'UNANIMITE, le Comité Syndical :

- **VALIDE l'ADHESION à compter du 1^{er} janvier 2013 au service de médecine professionnelle et préventive mis en place par le Centre de Gestion, dans les conditions exposées ci-avant ;**
- **RETIENT comme bénéficiaires les titulaires et stagiaires d'une part, les non titulaires de droit public d'autre part, seules catégories de personnel représentées à ce jour au sein de l'établissement ;**
- **NOTE que la cotisation annuelle est fixée pour les exercices 2013 à 2015 à 0.3% de la masse salariale (traitements indiciaires et NBI) des personnels relevant de la CNRACL et de l'IRCANTEC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion.**

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 30 janvier 2013, ladite délibération ayant été affichée par extrait le _____ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président**



Leouahdi Selim GUEMAZI